

Projet de loi n° 15

L'intégralité de l'ensemble des comités des usagers et de résidents est reconnue !

Montréal, le 8 novembre 2023 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux est satisfait de l'adoption des articles et amendements relatifs aux comités des usagers et de résidents dans le cadre du projet de loi no 15, *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*.

Depuis le printemps, le RPCU travaille d'arrache-pied pour faire valoir l'importance des comités des usagers et la représentativité citoyenne au sein de la nouvelle structure proposée que sera Santé Québec et dans l'ensemble du réseau. Après plusieurs échanges et discussions, monsieur Christian Dubé, le ministre de la Santé, nous a entendus.

Le RPCU est fier de constater qu'aucun comité des usagers et de résidents ne sera aboli. Cela veut dire que la voix des usagers continuera de se faire entendre, et ce, dans l'ensemble des établissements à travers le Québec et pour toutes les missions.

« Après plusieurs mois de travail, c'est rassurant de constater que la pérennité des comités des usagers et de résidents est assurée dans tous les établissements et installations du réseau. Le RPCU remercie le ministre Christian Dubé de prendre en considération les intérêts de l'ensemble des usagers du Québec et nous réitérons notre engagement à suivre ce dossier de près », indique madame Sylvie Tremblay, directrice générale du RPCU.

Au moment où la loi sera adoptée et le Comité national des usagers sera institué, le Regroupement continuera à travailler en étroite collaboration avec le ministre pour que les comités des usagers et de résidents du Québec demeurent des voix incontournables pour le respect des 12 droits des usagers reconnus dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux représente l'ensemble des usagers du réseau. Il est le porte-parole de plus de 540 comités des usagers et de résidents de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux du Québec depuis 2004.

Les comités des usagers et les comités de résidents sont présents dans tous les établissements du réseau de santé et de services sociaux en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS). La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers de leur établissement.

– 30 –

Renseignements :

Mariana Brito

Coordonnatrice aux communications et événements

514 436-3744, poste 202

communications@rpcu.qc.ca